



Le quinze avril Deux Mille Quatorze à 20 H 00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Madame Monique GIRARDON, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 8 avril 2014.

PRESENTS : Monique GIRARDON, Michel CHAUSSENDE, Chrystelle VILLEMAGNE, Claire GANDIN, Christian SAPY, Gérard DUBOIS, Christophe BEGON, Florent TISSOT, Jeanine LAROUX, Gérard ZENGA, Alain RIEU, Suzanne LYONNET, Marie-Anne ROBIN, Liliane BOUCHUT, Pascale OLLAGNIER, Valérie PERRIER (est arrivée en cours de séance), Nathalie LASSABLIERE, Sylvie VALOUR, Christophe REBOULET, Véronique BADET, Eric LEONE, Laurence EMILE, Olivier JOURET, Bertrand VALLA, Elodie BARDON

Excusés avec pouvoir : Valérie TISSOT, Michel KRUPKA, Cyrille MURIGNEUX, Julien MAZENOD,

Excusés sans pouvoir : Néant

Absents : Valérie PERRIER (est arrivée en cours de séance)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain RIEU

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Valérie TISSOT,
Michel KRUPKA,
Cyrille MURIGNEUX,
Julien MAZENOD,

Mandataires

Chrystelle VILLEMAGNE
Michel CHAUSSENDE
Christophe BEGON
Claire GANDIN

Madame Monique GIRARDON, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

↳ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2014**

Aucune observation n'ayant été formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

↳ **Désignation du secrétaire de séance : Alain RIEU**

Madame GIRARDON expose à l'assemblée les délégations des adjoints et conseiller municipal délégué :

Michel CHAUSSENDE, Premier Adjoint, sera chargé de la Jeunesse.

- Affaires scolaires,
- Jeunesse,
- Périscolaire
- Pôle Enfance Jeunesse,
- Conseil municipal junior,
- Club des Jeunes

Chrystelle VILLEMAGNE, Deuxième Adjoint, sera chargée de la Solidarité et de la propreté des bâtiments.

- Solidarité,
- Affaires sociales,
- Famille,
- Personnes âgées,
- Centre Communal d'Action Sociale,
- Entretien et propreté des bâtiments,
- Accessibilité Handicap,
- La Maison du Parc,
- Restauration scolaire

Claire GANDIN, Troisième Adjoint, sera chargée de la gestion du personnel et de la communication institutionnelle.

- Organisation des services,
- Recrutement,
- Carrières,
- Comité technique paritaire,
- Notations, évaluations,
- Régime indemnitaire,
- Communication institutionnelle, coordination du service,

Christian SAPY, Quatrième Adjoint, sera chargé de l'aménagement du territoire, du développement durable et de l'informatique

- Aménagement du territoire,
- Urbanisme,

- Politique foncière,
- Développement durable,
- Environnement,
- Déplacements,
- Gestion et affectation des locaux communaux,
- Publicité,
- Plan de sauvegarde,
- Informatique,

Gérard DUBOIS, Cinquième Adjoint, sera chargé des travaux, de la sécurité

- Travaux et entretien du patrimoine,
- Réseaux secs et humides,
- Espaces publics et espaces verts,
- Propreté urbaine,
- Sécurité,
- Vidéoprotection,
- Relations avec les clubs sportifs,

Valérie TISSOT, Sixième Adjoint, sera chargée de l'animation, de la culture et du tourisme

- Evènementiel, animation,
- Tourisme,
- Marchés,
- Vogues,
- Animations commerces,
- L'escale,
- La bibliothèque municipale,

Christophe BEGON, Septième Adjoint, sera chargé des finances et de l'administration générale

- Finances,
- Budget, gestion prospectives,
- Marchés publics,
- Gestion administrative des prêts,
- Assurances,
- Elections,
- Etat civil,

Florent TISSOT, Conseiller municipal, sera chargé de la vie locale

- Jumelages,
- Magazine,
- Site internet,
- Gestion des salles,
- Relations et cohésion intra communale

**Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Dossiers présentés par Madame GIRARDON**

Affectation des résultats-CCAS – pour information

Dossier présenté par Monsieur BEGON

Excédent 2013 : 31 290,68 euros	➤ Affectation Investissement :	500,00 euros
	➤ Affectation Fonctionnement :	30 790,68 euros

Dossier 2014-25 - Fiscalité directe locale - vote des taux – Année 2014

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de la loi du 10 Janvier 1980, il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année le produit qu'il souhaite attendre des impôts directs et de décider le taux qui sera retenu pour chacune des trois taxes, à savoir : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).

Elle rappelle que les taux fixés en 2013 avaient été les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,32 %
- Foncier bâti : 13,27 %
- Foncier non bâti : 23,79 %

Les bases d'imposition pour 2014 notifiées par les services fiscaux, sont fixées comme suit :

- Taxe d'habitation : 12 422 000 euros
- Foncier bâti : 10 818 000 euros
- Foncier non bâti : 80 700 euros

Ce qui pourrait représenter un produit fiscal de référence de 2 612 478 euros.

Le Conseil municipal **décide de maintenir** les taux des trois taxes à :

- Taxe d'habitation : 9,32 %
- Foncier bâti : 13,27 %
- Foncier non bâti : 23,79 %

➤ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-26 - Délégation de compétence permanente du Conseil municipal au Maire Dossier présenté par Madame GIRARDON

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, pour faciliter l'exercice des démarches administratives et le fonctionnement de la collectivité, l'assemblée peut lui déléguer certaines attributions pour la durée de son mandat, sur la base de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal délègue à Madame le Maire les attributions énumérées ci-dessous pour la durée du présent mandat :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. procéder, dans les limites des montants et des caractéristiques financières fixées dans les délibérations budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets communaux (Commune ; Service des Eaux, Service de l'Assainissement), et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre toutes décisions et signature nécessaires à la réalisation de ces emprunts ;
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
10. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
12. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
13. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
14. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget, pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du Conseil Municipal ;
15. ester en justice au nom de la commune, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés, en première instance, en appel, en cassation ou en référé et tous les ordres de juridiction, administrative, judiciaire, civile et financière, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale ;
16. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20.000 E ;
17. donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Informations budgétaires

Dossier présenté par Madame GIRARDON et Monsieur BEGON

On note l'arrivée de Madame PERRIER

Madame le Maire évoque un contexte général difficile en matière de finances avec la baisse des recettes (TVA, des dotations émanant de l'Etat {DGF, dotation de compensation d'exonération de taxe locale ...}, droits de mutation, taxe d'électricité sur la consommation finale) et hausse des dépenses (FPIC, rythmes scolaires, diverses obligations réglementaires).

Les collectivités locales vont devoir faire des efforts importants et participer aux économies à une hauteur importante.

Dans ce contexte difficile, on sait que l'on peut travailler correctement à Veauche avec des finances saines.

Monsieur BEGON précise qu'il nous faut poursuivre notre stratégie financière par une approche maîtrisée des dépenses en fonction de nos capacités financières. Maîtriser le budget de fonctionnement, c'est :

- poursuivre le plan de rigueur pour contenir les dépenses de fonctionnement en tenant compte de l'évolution des besoins (nouveaux investissements) dans le but de soutenir l'emploi, entretenir le patrimoine et moderniser la ville avec des équipements capables de soutenir le développement socio-économique de la ville,
- maîtriser l'endettement,
- préserver une capacité d'autofinancement afin de poursuivre les investissements

- maîtriser la fiscalité pour les ménages,
- poursuivre une gestion budgétaire économe, solidaire en tenant compte de tous les transferts de charges, mais active notamment sur l'entretien du patrimoine,

Dossier 2014-27 - Création des commissions municipales **Dossier présenté par Madame GIRARDON**

Madame le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article susvisé, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les dossiers qui lui seront soumis au cours du mandat pour approbation. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit.

Le Conseil municipal **décide** de créer 9 commissions suivantes :

- Jeunesse
- Solidarité
- Communication
- Aménagement du territoire / développement durable
- Travaux / entretien du patrimoine
- Sécurité
- Culture
- Finances
- Vie locale

☞ Adopté à l'unanimité

Dossier 2014-28 - Conseil d'administration du CCAS - Vote du nombre de délégués **Dossier présenté par Madame GIRARDON**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison du renouvellement de l'Assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection des conseillers municipaux chargés de siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S et qu'il convient dans un premier temps de fixer le nombre d'administrateurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le centre communal d'action sociale est un établissement public communal administré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire.

Madame le Maire expose à l'assemblée le rôle des C.C.A.S qui consiste à :

- animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables,
- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire,

Et peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le centre communal d'action sociale comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des

associations familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département, un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

Le Conseil municipal,

- **décide** de fixer à 10 membres, outre Madame le Maire, la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de VEAUCHE soit :
 - 5 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
 - 5 membres nommés par Madame le Maire parmi les non membres du Conseil municipal.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-29 - Conseil d'administration du CCAS - Désignation des représentants du Conseil municipal

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison du renouvellement de l'Assemblée municipale, il y a lieu de procéder à l'élection des conseillers municipaux chargés de siéger au sein du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale.

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code susvisé, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- Chrystelle VILLEMAGNE
- Christophe BEGON
- Marie-Anne ROBIN
- Pascale OLLAGNIER
- Jeanine LAROUX

Le Maire est Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-30 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - SIEL

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Loire :

Membre titulaire : Gérard DUBOIS

Membre suppléant : Alain RIEU

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-31 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - SIPROFORS

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **SIPROFORS** » :

Membres titulaires : Gérard DUBOIS et Christophe BEGON

Membre suppléant : Christian SAPY

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-32 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs – CNAS

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** le membre suivant appelé à siéger au sein de l'organisme extérieur « **CNAS** » :

Membre titulaire : Claire GANDIN

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-33 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs – EPURES

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **EPURES** ».

Membre titulaire : Monique GIRARDON

Membre suppléant : Christian SAPY

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-34 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs – SIPAB

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **SIPAB** ».

Membre titulaire : Monique GIRARDON

Membre suppléant : Christian SAPY

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-35 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs – Office des Sports

Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Office des Sports** ».

Membres :

- Gérard DUBOIS
- Florent TISSOT
- Sylvie VALOUR

- Liliane BOUCHUT
- Olivier JOURET

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-36 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs – Comité des Fêtes
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Comité des Fêtes** ».

Membres :

- Valérie TISSOT
- Claire GANDIN
- Pascale OLLAGNIER
- Sylvie VALOUR
- Chrystelle VILLEMAGNE

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-37 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Groupement des Quatre Cantons
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Groupement des Quatre Cantons** ».

Membre titulaire : Valérie TISSOT

Membre suppléant : Julien MAZENOD

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-38 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Commission consultative de l'environnement, aéroport d'ANDREZIEUX BOUTHEON
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** le membre suivant appelé à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Commission consultative de l'environnement, aéroport d'ANDREZIEUX BOUTHEON** ».

Membre titulaire : Monique GIRARDON

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-39 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Association Intercommunale pour l'enseignement musical
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Association Intercommunale pour l'enseignement musical** ».

Membres :

- Monique GIRARDON
- Marie-Anne ROBIN
- Claire GANDIN
- Nathalie LASSABLIERE
- Liliane BOUCHUT
- Valérie PERRIER
- Bertrand VALLA
- Alain RIEU
- Gérard DUBOIS

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-40 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Conseil d'Administration de l'Institut Maxime le Forestier
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Conseil d'Administration de l'Institut Maxime le Forestier** ».

Membre titulaire : Chrystelle VILLEMAGNE

Membre suppléant : Valérie PERRIER

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-41 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Syndicat Intercommunal pour le Transport Scolaire (SITS)
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Syndicat Intercommunal pour le Transport Scolaire (SITS)** ».

Membres titulaires : Michel CHAUSSENDE et Sylvie VALOUR

Membres suppléants : Eric LEONE et Christophe REBOULET

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-42 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de la Cité Saint Laurent (OGEC)
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** le membre suivant appelé à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de la Cité Saint Laurent** » (OGEC).

Membre titulaire : Michel CHAUSSENDE

⇒ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-43 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Supérieur (CES) de Saint Galmier
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Supérieur (CES) de Saint Galmier** ».

Membres titulaires : Michel CHAUSSENDE et Christian SAPY

Membre suppléant : Michel KRUPKA

☞ **Adopté à l'unanimité**

Dossier 2014-44 - Désignation des représentants du Conseil municipal dans différents organismes extérieurs - Conseil d'Administration du Collège Antoine Guichard de Veauche
Dossier présenté par Madame GIRARDON

Le Conseil municipal **désigne** les membres suivants appelés à siéger au sein de l'organisme extérieur « **Conseil d'Administration du collège Antoine Guichard** » de Veauche.

Membre titulaire : Michel CHAUSSENDE

Membre suppléant : Nathalie LASSABLIERE

☞ **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 54.